

Conseil d'administration du 24 Octobre 2013

Le secteur accompagnement social et médico-social met en œuvre des accompagnements vers et dans le logement pour des familles ou des personnes isolées menacées d'expulsion, dans des situations précaires.....

La plus-value de ces accompagnements sociaux qui abordent la personne dans sa globalité est difficile à démontrer en termes d'efficacité, de gain d'autonomie à partir de critères d'évaluation.

Un exemple de situation récemment établi par l'équipe du SAS habitat illustre bien cette levée de difficultés, dans un univers institutionnel très cloisonné. Il démontre parfaitement comment l'apport de compétences d'un travailleur social permet de démêler des situations administratives inextricables.

Exemple de situation :

Couple 48/46 ans, 2 enfants 13 et 11 ans. Ils vivent sur Menton, ville côtière où le parc public de logements sociaux est faible, mais surtout il y a peu de turn over.

Ils étaient menacés d'expulsion. Leur loyer était égal voir supérieur à leurs ressources d'où la constitution d'une dette importante qui, avec la suspension de l'allocation logement, a augmenté considérablement leur dette.

Les freins au relogement et les objectifs de l'orientation :

- ✓ Monsieur et madame ont une situation très complexe au niveau de leurs cartes de séjour, surtout pour madame qui se voit refuser régulièrement son titre de séjour par la Préfecture. Cette situation administrative non réglée était un des motifs de refus des bailleurs du parc public.
- ✓ La dette non réglée était auprès des bailleurs un autre motif de refus. L'expulsion a été prononcée, mais pour l'instant le concours de la force publique n'a pas été sollicité.
- ✓ Les ressources de la famille sont faibles : RSA + prestations (Allocation logement suspendue), madame n'étant pas reconnue par la CAF.
- ✓ La possibilité d'augmenter les ressources de la famille par une activité professionnelle de monsieur est pour l'instant impossible, car les problèmes de santé (reconnaissance RQTH) de monsieur ne permettent pas une reprise rapide d'emploi.

Les objectifs prioritaires :

- ✓ Régulariser la situation de madame (titre de séjour) par des interventions auprès des services de la Préfecture.
- ✓ Traiter la dette de loyer (en lien avec la conseillère de la MSD). Dossier de surendettement banque de France. Médiation auprès du propriétaire.
- ✓ Face aux problèmes de santé de monsieur et de ses difficultés dans sa recherche d'emploi, mettre en place un suivi spécifique par le CPI (Centre de Promotion et Insertion professionnelle) pour faire un reclassement professionnel et une recherche spécifique.
- ✓ Informer régulièrement le service logement et les bailleurs sociaux de l'évolution de la famille.

Déroulement et résultats :

- ✓ Madame a obtenu son titre de séjour.
- ✓ La banque de France a validé un moratoire avec une négociation à l'amiable.
- ✓ Le bureau logement de la Préfecture a été informé de l'évolution positive de la situation, qui a suspendu l'expulsion dans l'attente d'un relogement.
- ✓ Monsieur est très investi sur sa reconversion professionnelle.

Proposition de logement parc public sur Menton :

3 pièces – 60 m² - 468 € charges comprises

- ✓ Visite du logement avec état des lieux.
- ✓ Demande de FSL (après accord auprès de la banque de France pour un nouveau prêt)
- ✓ Dossier APL.
- ✓ « Ouverture des compteurs »
- ✓ Mise en place virement automatique et mensualisation.
- ✓ Aménagement logement (don de meubles par les associations).

Conclusion :

Cette famille a perdu pied quand monsieur ne pouvait plus travailler. La situation administrative a aggravé la situation (absence de titre de séjour de madame). Le titre de madame étant conditionné à un emploi de plus d'un an pour monsieur.

Il a fallu « convaincre » le service des étrangers que la situation de santé de monsieur était pour l'instant incompatible avec un emploi.

L'obtention du titre de séjour de madame a permis de débloquer la situation auprès du bailleur public.

Le dossier de surendettement a fini de convaincre les bailleurs de la bonne volonté de la famille.

L'accompagnement de la famille a permis de supprimer tous ces freins que monsieur et madame n'arrivaient pas à surmonter.

De plus, le temps de la mesure a permis de passer du vers le logement au dans le logement.

Bernard RASTOI, chef de service

Isabelle HARTOG, éducatrice spécialisée

Melissa PEYRE, assistante de service social

Chloé UZZAN, assistante de service social